COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2013

Année 2013, Numéro 8

Conseil municipal

- Présents :
- BESSON Dominique
- CARANJOT Jean-Luc
- COURGNAUD Jackie
- FORTIER Eric
- GIRARD Denis
- GOUAULT Dominique
- LUBIATO Luigino
- PICARD Jean
- PIGNOLET Didier
- RANNOU Francis
- SEVERS Dominique
- SIMONNET Marina
- THOMAS Maryvonne
- VISPI Raphaël

Absent excusé :

- PREVOT Thierry

Dans ce numéro :

Réunion du Conseil Municipal

Mission Locale du Nord Marnais

Secrétariat de Mairie

Le mot du Maire

Le théâtre Arlequin

Révision des listes électorales

Jury de nez

Bibliothèque de Pontfaverger-M.

Relevé de compteurs ERDF

Téléthon 2013

Consultations PMI

Entretien des trottoirs

Analyses eau

Joyeuses Fêtes

Bonne Année 2014

à toutes et à tous.

Révision du loyer de la gendarmerie -
Le bail de la gendarmerie de Pontfaverger-M, signé en octobre 2007, est révisable tous les 3 ans. Après avoir été révisé en 2010 et suite à la réalisation de travaux, le Conseil Municipal décide d'une augmentation du loyer à compter du 1er octobre 2013.
Cette décision annule et remplace celle prise le 25 mars 2013, contenant un montant erroné.

Travaux d'extension de la déchetterie de Pontfaverger-M. -
Le Maire a présenté au Conseil Municipal la demande du SYCODEC d'extension de la déchetterie de Pontfaverger-M., en continuité du terrain déjà construit, pour l'aménagement de quais supplémentaires.
Le Conseil Municipal accepte la cession au profit du SYCODEC pour l'euro symbolique. Le bornage définitif et les frais notariés seront à la charge du SYCODEC.

Plan d'Accompagnement de Projet–Demande de subvention -
Suite à la délibération prise le 27 juin 2013 et à une demande de compléments, le Conseil Municipal réitère sa demande de subvention auprès de RTE, concernant le projet de création d'un lotissement pour personnes à mobilité réduite. La demande de subvention porte sur la construction de la maison commune, estimée à 177 000€ HT. Le coût global du projet est de 2 342 000€ HT.

Etude de sécurisation routière -
Le Maire a présenté au Conseil Municipal les résultats de l'étude sur la sécurisation routière de la Commune, réalisée par le Conseil Général de la Marne. Le Maire est autorisé à prendre les arrêtés municipaux correspondants (zone 30 dans le centre du village, inversement de priorité rue de la République/rue Pérard Noizet…).

Etude couverture numérique -
Le Maire a exposé au Conseil Municipal les conclusions de l'étude sur l'amélioration de la couverture numérique de la commune.
Compte-tenu des éléments contenus dans cette étude, et avant de donner une suite à ce dossier, le Conseil Municipal décide de recueillir des informations complémentaires auprès d'Orange, afin d'affiner au plus juste le coût estimé des travaux.

La Mission Locale Rurale du Nord Marnais vous informe qu'elle n'assurera pas sa permanence les **vendredis 27 décembre 2013 et 03 janvier 2014.**
Elle vous souhaite de Joyeuses Fêtes de fin d'année.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie est ouvert **du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30**.
Exceptionnellement, le secrétariat sera **fermé le 24 décembre 2013**
En plus des horaires habituels, des permanences seront assurées en janvier 2014: les **samedis 11 et 25 janvier 2014, de 10h00 à 12h00**.

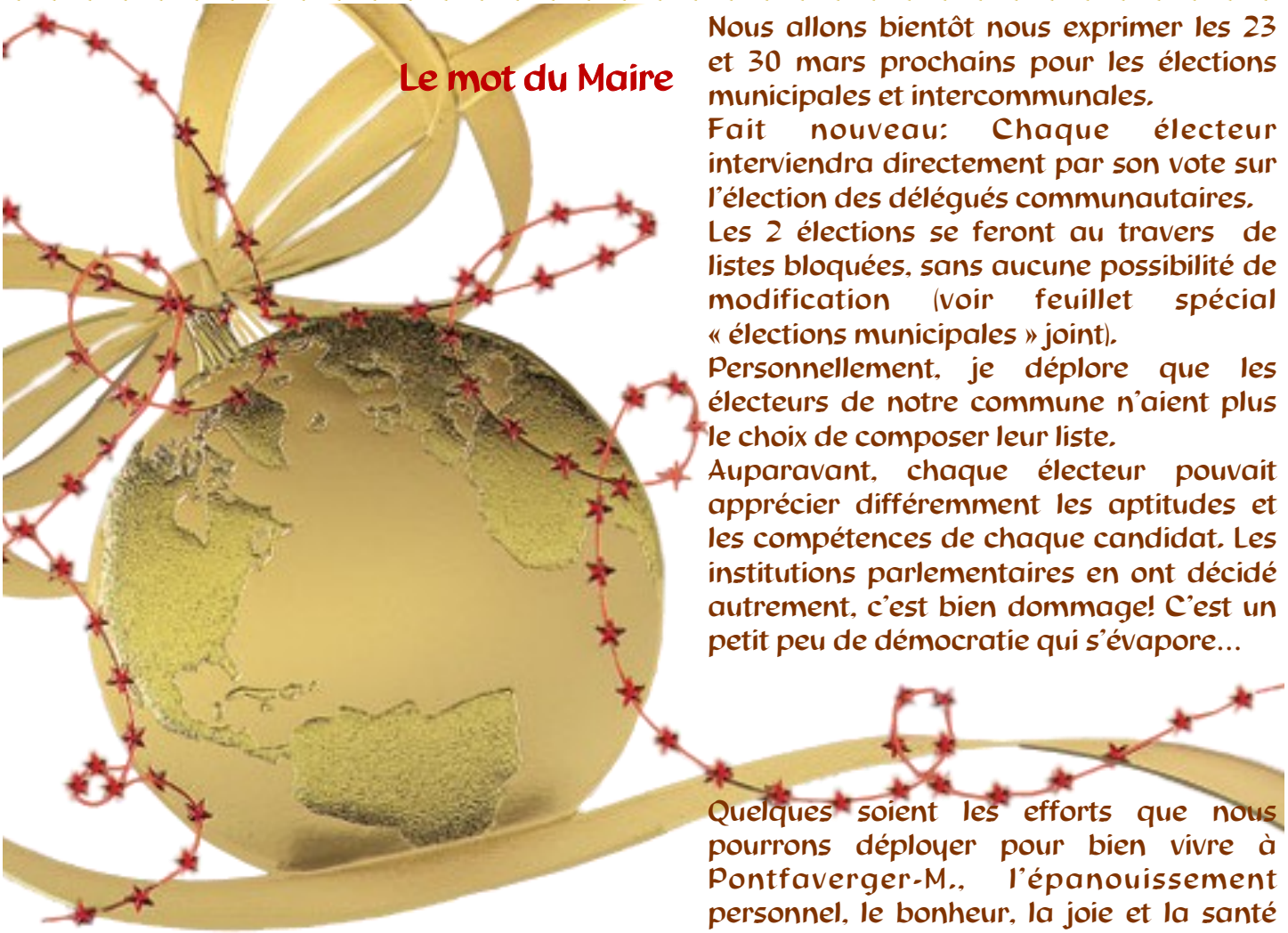

Le mot du Maire

Nous allons bientôt nous exprimer les 23 et 30 mars prochains pour les élections municipales et intercommunales.
Fait nouveau: Chaque électeur interviendra directement par son vote sur l'élection des délégués communautaires.
Les 2 élections se feront au travers de listes bloquées, sans aucune possibilité de modification (voir feuillet spécial « élections municipales » joint).
Personnellement, je déplore que les électeurs de notre commune n'aient plus le choix de composer leur liste.
Auparavant, chaque électeur pouvait apprécier différemment les aptitudes et les compétences de chaque candidat. Les institutions parlementaires en ont décidé autrement, c'est bien dommage! C'est un petit peu de démocratie qui s'évapore...

Quelques soient les efforts que nous pourrons déployer pour bien vivre à Pontfaverger-M., l'épanouissement personnel, le bonheur, la joie et la santé restent les biens les plus précieux, c'est pour cela que je vous adresse tous mes vœux pour 2014.

THEATRE ARLEQUIN

Nous vous remercions d'être venus aussi nombreux nous applaudir et nous encourager lors de notre spectacle « Mésaventures en époque inconnue ». Vos félicitations nous on fait chaud au cœur. Nous en avons oublié le dur travail que furent l'écriture, la réalisation des décors, les chorégraphies et la mise en scène de cette pièce. En effet, cette création est le fruit de toute notre équipe. Nous sommes polyvalents et en plus du théâtre nous vous offrons des chansons, de la danse et beaucoup, beaucoup de rires. Même les plus petits ont passé un agréable moment. Alors à bientôt pour de nouvelles aventures.

RAPPEL - REVISION DES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire et est indispensable pour pouvoir voter. Toutes les personnes majeures (Français et ressortissants européens) jouissant de leurs droits civils et politiques et **qui ne sont pas déjà inscrites** sur une liste électorale ou **qui ont changé de commune** de résidence doivent solliciter leur inscription, elle n'est pas automatique. Les jeunes gens qui auront 18 ans au plus tard le 24 mai 2014 doivent prendre contact avec la Mairie en fin d'année s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

TOUTE PERSONNE CONCERNEE DEVRA SE PRESENTER EN MAIRIE AVANT LE 31 DECEMBRE A 12H00
MUNIE D'UNE PIECE D'IDENTITE
OU DU LIVRET DE FAMILLE ET D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE.

JURY DE NEZ

Suite à une recrudescence d'odeurs nauséabondes ressenties cet été sur notre commune, la société Cristal Union est à la recherche de témoins olfactifs bénévoles qui informeraient de manière officielle l'origine de ces sources.
Les formations et suivis seront encadrés par la société ARD.
Merci de prendre contact avec la mairie si vous êtes intéressé(e).

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque de Pontfaverger-M. sera fermée le **26 décembre 2013** et **du 30 décembre au 2 janvier 2014**.

Toute l'équipe de la bibliothèque municipale vous souhaite de joyeuses fêtes et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

RELEVE DES COMPTEURS

ERDF
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

ERDF a confié à un prestataire de relève, la **société LS SERVICES**, le relevé des compteurs d'électricité des administrés sur le territoire de la Marne.
Cela signifie que tous les compteurs des administrés de la Marne, quel que soit leur(s) fournisseur(s) d'énergies(s), sont relevés par des employés de cette société.
Ceux-ci sont reconnaissables par une tenue comportant le logo de leur entreprise. Ils sont également en possession d'un badge professionnel nominatif assorti d'une photo et d'une attestation (format carte bancaire) remise par nos services.

TELETHON 2013

Téléthon 2013

Les Majorettes de Pontfaverger-M. remercient les bénévoles et les commerçants de Pontfaverger-M., l'ensemble des partenaires de cette journée, toutes les associations ainsi que la municipalité.
Les chiffres provisoires sont: 1 300€ de recettes et 595€ de dons.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

En cas de neige ou de verglas, pour le confort et la sécurité de tous, nous vous remercions de bien vouloir procéder au nettoyage du trottoir situé au droit de votre habitation.

SEL A VOTRE DISPOSITION, RUE THIERS, DERRIERE LA MAIRIE

RESULTATS ANALYSES EAU

Les analyses de l'eau en date du 31 octobre 2013 concluent que l'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.